

Paris, le 12 JAN. 2017



Secrétariat général

*agnès le Bret*

182, rue Saint-Honoré  
75033 Paris Cedex 01

Secrétariat général  
Service des  
ressources humaines

Sous-direction des politiques  
de ressources humaines  
et des relations sociales

Bureau de la santé et de  
la sécurité au travail

Affaire suivie par :  
Agnès Le Bret  
agnes.lebret@culture.gouv.fr

Le secrétaire général du ministère de la  
Culture et de la Communication

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
régionaux des affaires culturelles

S/c de Mesdames et Messieurs les Préfets de région

**Objet :** Poursuite en région des démarches de prévention des risques psychosociaux.

**P. J. :** Note méthodologique et annexes

L'exploitation des résultats de l'enquête nationale sur les risques psychosociaux réalisée en juillet 2016 auprès des agents des DRAC a donné lieu à un rapport final élaboré par le cabinet HR Consultancy Partners qui vous a été adressé par le département de l'action territoriale mi-novembre 2016. En complément du rapport final national, le rapport concernant chacune des DRAC vous a également été communiqué.

Les résultats de l'enquête nationale ont fait l'objet d'une présentation et d'un échange en CHSCT ministériel le 15 novembre 2016. Le rapport final a été mis en ligne sur SEMAPHORE le 26 novembre 2016, comme je m'y étais engagé.

Ces résultats ont également été présentés aux directeurs adjoints et aux secrétaires généraux des DRAC le 24 novembre 2016. À cette occasion, une note méthodologique a été présentée. Elle a été élaborée conjointement par le département de l'action territoriale et le bureau santé et sécurité au travail en partenariat avec les inspecteurs santé et sécurité. Cette note vise à faciliter l'exploitation des résultats de l'enquête au niveau régional et la poursuite de la démarche de prévention des risques psychosociaux.

Sur la base des résultats de l'enquête propre à chaque DRAC, je souhaite en effet qu'une démarche participative et concertée de prévention des risques psychosociaux puisse être mise en œuvre.

.../...

En conséquence, je vous demande de bien vouloir réunir votre CHSCT au cours du premier trimestre 2017, afin de présenter les résultats de l'enquête dans votre DRAC. L'organisation d'un CHSCT extraordinaire pourra être envisagée à cet effet.

Les résultats du questionnaire constituent en effet un des éléments d'un diagnostic plus complet de l'état des RPS que vous pourrez produire ou actualiser dans les mois qui suivent, conformément au protocole d'accord de 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la Fonction publique.

Ces travaux d'établissement du diagnostic RPS ont vocation à être pilotés par un membre de l'équipe de direction de la DRAC, en rassemblant des représentants de l'administration et du personnel, les conseillers et assistants de prévention, un échantillon représentatif d'agents des différents sites, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail compétents pour votre DRAC.

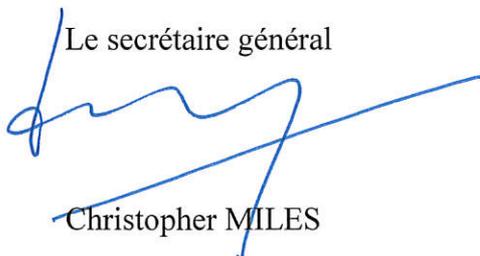
Dans un second temps, au cours du 2ème trimestre 2017 et sur la base du diagnostic établi, je vous demande de bien vouloir établir un plan de prévention des RPS. Les facteurs de RPS devront également être intégrés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

J'ai demandé au département de l'action territoriale et au bureau santé et sécurité au travail du service des ressources humaines d'assurer, suivant leur domaine de compétence, l'accompagnement des DRAC dans la mise en œuvre des étapes pré-citées. Aussi, je vous remercie de veiller à informer le département de l'action territoriale de l'état d'avancement du processus et de lui transmettre les différents documents produits (diagnostic, plan d'action).

Le bureau santé et sécurité au travail est à votre disposition pour vous accompagner méthodologiquement dans cette démarche, notamment sur des points spécifiques et ponctuels qui nécessitent une expertise technique. Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, il organisera une réunion des conseillers et/ou assistants de prévention des DRAC portant sur les aspects méthodologiques de la démarche.

Cet enjeu sera inscrit à l'ordre du jour des réunions des DRAC et de leurs adjoints. Un bilan de l'ensemble des actions menées sera réalisé par l'administration centrale et présenté au CHSCT-M en fin d'année 2017.

Le secrétaire général



Christopher MILES